

CALQ

Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

Re-Connaitre



Martius Iyatuk, Iqaluit/Iqaluit whistling a follow me alluring beautiful music. Crédit photo : Bastien Birbaum.



Programme à l'intention des artistes
et des organismes autochtones

« Quand une parole est offerte,
Elle ne meurt jamais.

Ceux qui viendront
L'entendront.

Menutakuaki aimun,
apu nita nipumakak.

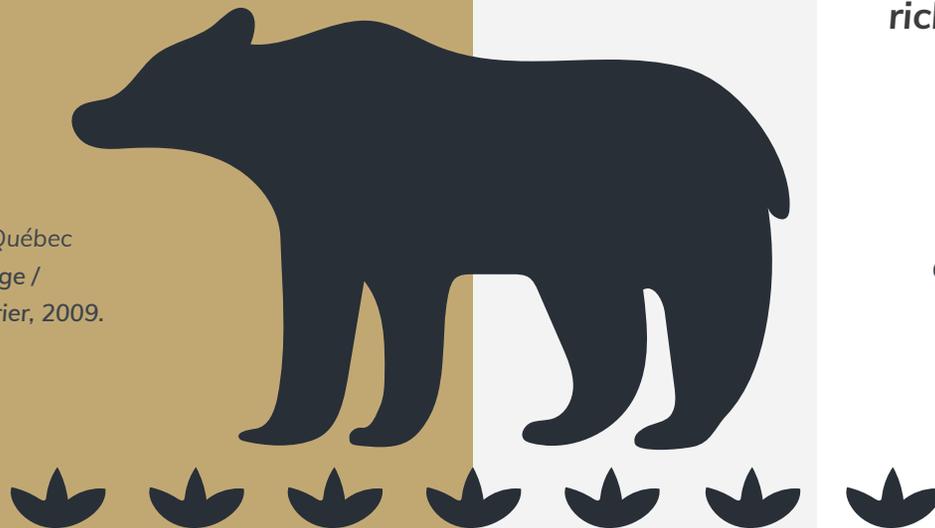
Tshika petamuat
nikan tshe takushiniht. »

- Joséphine Bacon, poète

Compagne des arts et des lettres du Québec

Poème tiré du recueil *Bâtons à message /*

Tshissinuatshtakana, Mémoire d'encrier, 2009.



« Ce programme, c'est
l'aboutissement d'une
promesse : celle d'épauler
adéquatement le
dynamisme, l'audace,
le talent, le travail
et l'imagination
des Autochtones.

On souhaite qu'il serve à
réaliser des rêves, à tendre
des ponts, à faire connaître
et rayonner des artistes et
des œuvres qui reflètent la
richesse et l'importance des
cultures autochtones. »

- Anne-Marie Jean,

Présidente-directrice générale du
Conseil des arts et des lettres du Québec



Le programme **RE-CONNAÎTRE**

Le programme Re-Connaître est le fruit d'une étroite collaboration entre le Conseil des arts et des lettres du Québec et le milieu des arts autochtones. Il a été conçu dans le dialogue, l'écoute et le respect, au fil d'une consultation associant un large éventail de spécialistes des milieux artistiques et culturels des communautés des Premières Nations et inuites, qui ont enrichi la réflexion par leurs expériences et leurs connaissances des enjeux auxquels font face les artistes, les écrivains et écrivaines ainsi que les organismes autochtones.

Ouvert, inclusif, flexible et adapté aux besoins et aux réalités des cultures autochtones ainsi qu'aux spécificités de leurs modes de création et de diffusion, ce programme est un outil pour soutenir le milieu des arts autochtones dans ses démarches de réappropriation, de reconstruction et de développement. Il veut :

Contribuer à la connaissance, la reconnaissance et la valorisation des artistes et des arts autochtones.

Favoriser la réappropriation et la transmission des savoirs traditionnels, des langues et des arts autochtones ainsi que leur développement.

Faciliter le début de la carrière et la professionnalisation des artistes autochtones en soutenant les premières expériences professionnelles et l'accompagnement.

Encourager le respect des protocoles autochtones.



Night Picture. Crédit photo : Lucas Kiatinaq (Kanglusuuaq).

**ouvert
flexible
adapté**

Artistes,

ce programme est pour vous si

- Vous êtes Inuit, Inuite, ou appartenez à l'une des Premières Nations du Canada.
- Vous avez la citoyenneté canadienne et avez résidé au Québec au cours des 12 derniers mois.
- Votre engagement dans votre pratique artistique est continu, que cette pratique soit traditionnelle, coutumière, actuelle ou naviguant entre ces modes.
- Vous avez participé à, produit ou diffusé une œuvre en dehors de votre formation, dans un contexte reconnu par vos pairs, par des Aînés et Aînées ou par votre communauté.



Les artistes autochtones peuvent faire une demande d'aide financière dans **3 volets** du programme :

Revitalisation, Création et Transmission

- Soutient les artistes autochtones dans leurs pratiques, tout au long de leur carrière.
- Soutient la diffusion, la circulation et le rayonnement des œuvres et des artistes autochtones partout au Québec et à l'extérieur du Québec.

Exemples d'activités pouvant être soutenues : recherche, collecte, documentation, activité artistique de transmission, première œuvre, création, perfectionnement, professionnalisation, stage, mentorat, déplacements, résidences, échanges, premières expériences professionnelles, circulation, promotion, etc.

Microbourse

- Facilite le début de la carrière et la professionnalisation des artistes autochtones en soutenant les premières expériences professionnelles et l'accompagnement.
- Soutient les artistes autochtones dans leurs pratiques, tout au long de leur carrière.
- Soutient la diffusion, la circulation et le rayonnement des œuvres et des artistes autochtones partout au Québec et à l'extérieur du Québec.
- Offre un mode de dépôt simplifié et un délai de réponse plus court.
- Idéal pour les artistes autochtones en devenir.

Exemples d'activités pouvant être soutenues : transmission, perfectionnement, stage, première expérience professionnelle, déplacement, circulation d'œuvres, location d'équipement spécialisé ou achat de matériel, promotion, création, recherche, etc.

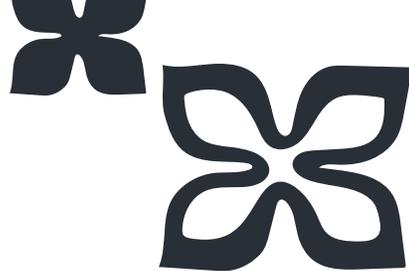
Impulsion

- Donne un élan à la carrière d'artistes autochtones en leur procurant une première bourse.

La candidature doit être présentée par une tierce personne qui se charge de produire le dossier : elle peut être déposée par un ou une autre artiste, par un travailleur culturel ou une travailleuse culturelle, par l'entourage du candidat ou de la candidate ou par des membres de sa communauté.

Il y a une **date limite** pour soumettre une candidature. Veuillez consulter le programme au calq.gouv.qc.ca/autochtones.

Les candidatures sont évaluées par un jury qui se réunit une fois par année et inclut des artistes, des Aînés et Aînées ou gestionnaires culturels autochtones expérimentés et reconnus.



Organismes,

ce programme est pour vous si

- Vous êtes une personne morale légalement constituée, sans but lucratif, ayant votre siège social au Québec.
- Votre conseil d'administration est composé en majorité d'Inuits, d'Inuites ou d'Autochtones appartenant à l'une des Premières Nations du Canada, ayant la citoyenneté canadienne et résidant habituellement au Québec.
- Vous offrez des services ou présentez des activités artistiques professionnelles.

Les organismes autochtones peuvent faire une demande d'aide financière dans **deux volets** du programme :

Revitalisation, Création et Transmission

- Soutient les projets des organismes artistiques autochtones concernant la diffusion, la circulation et le rayonnement des œuvres et des artistes autochtones partout au Québec et à l'extérieur du Québec.

Exemples d'activités pouvant être soutenues : création, production ou reprise d'œuvres, de spectacles ou d'événements; activités de promotion, de circulation, de captation ou de diffusion; accueil d'artistes, d'apprentis ou d'apprenties en résidence; activité artistique de transmission; offre de services aux artistes, etc.

Développement des capacités organisationnelles

- Soutient les initiatives, le développement et la consolidation des organismes artistiques autochtones.

Exemples d'activités pouvant être soutenues : consolidation organisationnelle, accroissement et bonification des effectifs, activités de développement et de fidélisation des publics, développement national et international, recherche de financement, etc.



AbitibiKwe. Crédit photo : Hugo Lacroix.



Danseurs du ciel. Crédit photo : Danse Théâtre Anôwara.

Bon à savoir...

Le programme s'adresse aussi bien aux artistes confirmés qu'aux artistes en devenir.

Une partie du dossier peut être présentée de façon écrite ou orale (enregistrée sur vidéo).

Les demandes d'aide financière peuvent être déposées en tout temps (à l'exception du volet « Impulsion » qui comprend une date annuelle de dépôt de candidature).

L'évaluation par les pairs est le principe guidant l'attribution de l'aide financière au CALQ. Les demandes faites dans le cadre du programme **Re-Connaître** seront évaluées par un jury composé majoritairement d'artistes, de professionnels et de professionnelles ou de gestionnaires culturels autochtones reconnus, représentatif du milieu artistique autochtone.

Le programme peut soutenir des formes coutumières, traditionnelles et actuelles.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec offre d'autres programmes auxquels les artistes, les écrivains, les écrivaines et les organismes autochtones sont admissibles.

Une bourse peut couvrir notamment la rémunération de l'artiste durant la réalisation de son projet, l'achat de matériel, la location d'un studio, d'une salle et d'équipement, les frais d'inscription et de stage, les frais de déplacement et de séjour (hébergement et indemnités quotidiennes), les frais de promotion, de réalisation, de préproduction, de production ou de reprise.

Questions ?

L'information détaillée concernant le programme est disponible au calq.gouv.qc.ca/autochtones

Sara Thibault est la chargée de programmes responsable du programme **Re-Connaître**

sara.thibault@calq.gouv.qc.ca

514 845-9024

1 800 608-3350 (sans frais)

Veillez s'il vous plaît prendre rendez-vous avec elle pour une rencontre.

Pour le respect des protocoles autochtones

Le CALQ invite tous les artistes et les organismes artistiques, tant allochtones qu'autochtones, à adopter une approche respectueuse de l'expression artistique, des protocoles culturels et des droits autochtones.

Des démarches de collaboration menant à de véritables échanges devraient paver la route pour la réalisation de tous projets artistiques qui abordent ou intègrent des éléments distinctifs de la culture autochtone.

CALQ

Conseil
des arts
et des lettres
du Québec



Programme RE-CONNAÎTRE

Cette brochure est disponible en anglais uniquement sur demande.
Plus besoin de cette brochure ? Recyclez-la!



#CALQ
calq.gouv.qc.ca